



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

emploi

Question écrite n° 44671

Texte de la question

M. Dino Cinieri interroge M. le secrétaire d'État chargé de l'emploi sur les offres d'emploi sur Internet. Face à la recrudescence du chômage, il lui demande de bien vouloir lui indiquer l'efficacité du recrutement en ligne sur des sites spécialisés, dans le secteur privé comme dans le secteur public.

Texte de la réponse

Compte tenu de la large diffusion et de l'actualisation permanente des offres d'emploi qu'il permet, l'outil Internet est un précieux vecteur d'aide au recrutement. Dans ce contexte, il est parfaitement loisible aux entreprises de déposer leurs offres d'emploi sur leur propre site internet, des sites internet de recrutement généraliste ou spécialisé et sur le site Internet de Pôle emploi. En matière d'offre d'emploi sur Internet, le secteur public est d'ailleurs parfaitement armé. En effet, il convient de noter l'attractivité du site internet de Pôle emploi compte tenu de son interactivité élargie. Ainsi, les employeurs disposent d'un espace recrutement leur permettant de déposer et gérer leurs offres d'emploi, de rechercher des candidats et de recevoir par message électronique des curriculum vitae correspondant à leurs recherches. Ils peuvent également être alertés en temps réel dès l'instant où un demandeur a déposé un profil cadrant avec les besoins qu'ils ont exprimés. En outre, les employeurs peuvent contacter directement les candidats qui les intéressent. L'un des objectifs de Pôle emploi étant de solidifier et d'accroître ses relations avec les entreprises, des efforts de simplification quant à la procédure de dépôt des offres de travail par les entreprises devraient être mis en oeuvre. Parallèlement à la rubrique dédiée aux employeurs, les demandeurs d'emploi peuvent créer leur espace emploi sur le site de Pôle emploi. Cela leur permet, outre le dépôt de leur curriculum vitae, de postuler en ligne et de gérer leur télécandidature. Ils peuvent à cette occasion recevoir les offres correspondant à leur profil par message électronique, et mémoriser et gérer les offres d'emploi qu'ils ont sélectionnées. Cet espace emploi personnalisé et sécurisé est accessible dès la première page du site de pôle emploi. Par ailleurs, en matière d'emploi public, la très grande majorité des recrutements ouverts par voie de concours est publiée sur internet, incluant le plus souvent la possibilité d'une inscription électronique. L'ensemble des ministères ont désormais une rubrique « recrutement » dans lesquels les postes vacants sont publiés, et une bourse interministérielle de l'emploi publique est accessible librement sur Internet. Enfin, plusieurs sites internet privés bénéficient d'un trafic et d'une visibilité très importants et constituent, à cet égard, des outils précieux pour améliorer la mise en relation de l'offre et de la demande de travail.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44671

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : Emploi

Ministère attributaire : Emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mars 2009, page 2479

Réponse publiée le : 30 juin 2009, page 6596